

ANNEXE 5
CAMPINGS COMMUNAUTAIRES
TARIFS DE LOCATION 2026 SPECIAL COMITES D'ENTREPRISE ET REGIMES
SPECIAUX POUR LA COMMERCIALISATION EN « LAST MINUTE »
ET CENTRALE DE RESERVATION POUR LES LOCATIFS IMPLANTES
AU CAMPING DE L'OMBRADE ET MOBIL-HOMES IMPLANTES
SUR LES CAMPINGS DE LA CERE, DE L'OMBRADE ET DU MOULIN

1/ Remise commerciale pour vente en ligne en « last minute » et pour opération de mise en marché des locatifs.

Une remise de 10, 20 ou 30 % pourra être appliquée en fonction du taux de remplissage de l'équipement, après avis de la Vice-Présidente en charge du secteur.

2/ Commissionnement pour commercialisation des mobil homes par l'Office de Tourisme d'Aurillac Agglomération ou autres centrales de réservation.

Le commissionnement applicable pour la commercialisation des mobil homes et locatifs par la centrale de réservation de l'Office de Tourisme ou de toutes autres centrales de réservation sera fixé par avenant et par contrat avec chaque organisme.

Ces tarifs sont applicables sans condition de durée et le restent jusqu'à modification par le Conseil Communautaire.